

L'U2P appelle à la réouverture des commerces et services de proximité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.10.54

Paris, 31 octobre 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

En décidant d'imposer la fermeture des commerces non alimentaires et des services, et de laisser d'une part les grandes et moyennes surfaces commerciales poursuivre la vente des mêmes produits, et d'autre part la possibilité d'effectuer des prestations à domicile, le gouvernement a déclenché l'incompréhension la plus totale.

Coiffeurs, esthéticiennes, libraires, fleuristes, restaurateurs, vendeurs de vêtements, de jouets ou d'articles de décoration... Les très nombreux chefs d'entreprise concernés se sentent victimes d'une profonde injustice et ils ont raison.

L'U2P et l'ensemble des chefs d'entreprise de proximité, artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux, agiront solidairement pour contrecarrer cette décision inacceptable, s'il le faut par des actions en justice. Les maires de nombreuses communes ont aussi manifesté leur désaccord en prenant des arrêtés autorisant à juste titre ces commerces et services à ouvrir. L'association des maires de France soutient elle-même cette démarche.

Contraindre à la fermeture des entreprises qui ont mis en place toutes les mesures pour assurer la sécurité sanitaire de leurs salariés et de leurs clients est un acte de défiance inadmissible. A fortiori quand en parallèle les pouvoirs publics autorisent les grandes surfaces à ouvrir et à vendre les mêmes produits et services, alors que les interactions sociales qui favorisent la transmission du virus y sont beaucoup plus importantes que dans les entreprises de proximité.

La vérité est qu'au prétexte de protéger la santé des Français, un funeste arbitrage a été fait au profit des grandes surfaces commerciales et des géants du e-commerce, au détriment des commerces et services de proximité.

De surcroît, ces fermetures administratives déplacent encore davantage la consommation vers les zones périphériques des villes et vers les plateformes numériques de vente à distance, dont la plupart, non seulement appauvrissent l'économie française mais ne paient quasiment pas d'impôts ni de charges sociales.

Il est totalement contradictoire de vouloir mener une politique de revitalisation des centres-villes et de prendre des mesures qui vont à l'encontre de cette politique.

L'U2P prend acte des efforts importants du gouvernement pour soutenir les entreprises face à cette nouvelle vague d'épidémie. De même, les récents revirements permettant aux fleuristes d'ouvrir à l'occasion de la fête de la Toussaint et annulant l'ouverture de certains rayons de grandes enseignes, vont dans le bon sens.

Ces mesures, si utiles soient-elles, ne suffiront pas à sauver un grand nombre d'entreprises de proximité.

Pour autant, le gouvernement doit aller jusqu'au bout de cette logique en mettant fin à l'inégalité de traitement flagrante qu'il a lui-même instaurée, de même qu'à toutes les formes de concurrence déloyale.

Pour cela, il faut retirer le décret relatif aux fermetures administratives afin que tous les acteurs économiques puissent contribuer de la même façon au combat contre le coronavirus, sans pour autant tuer le tissu économique.

Dans le cas contraire, l'U2P exige l'interdiction de la vente de produits non alimentaires dans les supermarchés et hypermarchés, ainsi que l'interdiction des prestations à domicile.

Il est urgent d'agir pour rétablir la confiance et mobiliser l'ensemble de la communauté des entreprises et des citoyens contre la crise sanitaire et économique.

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 20.10.54**

Paris, 31 octobre 2020



Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

PAGE 2 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).